



WÔLINAK

DESCRIPTION

La réserve de Wôlinak comprend:

- les lots 488, 489, 574, 580 (partie), 581 (partie) et 582 (partie) de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour, dans la seigneurie de Bécancour.

Elle s'étend sur 80,4 hectares.

LOCALISATION

Cette réserve est située en bordure de la rivière Bécancour, à 20 kilomètres au sud-est de Trois-Rivières.

HISTORIQUE FONCIER

30 avril 1708 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X23453

Donation par Pierre Robineau aux Abénaquis d'une partie de la seigneurie de Bécancour. Superficie approximative de 810 hectares.

1760

Les Abénaquis vendent tous les lots de la seigneurie de Bécancour leur appartenant, sauf les lots 488, 489, 574 et 582. Nous n'avons pu consulter l'acte de vente puisqu'il est introuvable.

30 août 1851 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 3751-105

Loi 14-15 Victoria, chapitre 106 (*Statuts du Canada*)

Cette loi autorise la mise de côté de terres dans le Bas-Canada pour l'utilisation et le bénéfice de plusieurs tribus indiennes résidant sur ce territoire. La superficie octroyée aux différentes tribus ne devait pas excéder 230 000 acres au total.

8 juin 1853 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 15565

Répartition des terres mises de côté en vertu de la Loi de 1851

Une liste de distribution des terres a été proposée le 8 juin 1853 par John Rolph, commissaire des terres de la Couronne. Selon cette liste, les Indiens de Bécancour recevaient une superficie de 2 000 acres.

9 août 1853 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 15565

Le gouverneur général en conseil approuve la liste de distribution des terres soumise deux mois plus tôt par le commissaire des terres de la Couronne.

1er juillet 1867 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14591

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (aujourd'hui appelé *Loi constitutionnelle de 1867*) confirme la compétence du gouvernement du Canada sur les Indiens et sur les terres qui leur sont réservées.

27 janvier 1873

Élaboration du cadastre de la seigneurie de Bécancour. Les lots 488, 489, 574 et 582 de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour sont indiqués comme appartenant aux Abénaquis. La superficie indiquée est de 150,13 acres.

17 novembre 1913 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X16949

Lettres patentes 17 034 du gouvernement du Canada, vente à la compagnie *Quebec, Montreal & Southern Railway* d'une partie du lot 582 de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour pour l'installation d'une voie ferrée. La superficie indiquée est de 13,23 acres.

14 janvier 1946 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X16951

Rachat par le gouvernement du Canada du terrain (partie du lot 582) vendu en 1913 à la *Quebec, Montreal & Southern Railway*, devenue la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada*. La superficie indiquée est de 13,23 acres.

29 mai 1946 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X16951

Décret en conseil 63/2148 du gouvernement du Canada approuvant l'achat du 14 janvier 1946 et autorisant le paiement de l'achat à même les fonds de la bande.

18 janvier 1972

Décret en conseil 1972-28 du gouvernement du Canada pour ajouter à la réserve indienne de Bécancour les terres rachetées le 14 janvier 1946.

28 avril 1972 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X18832

Lettres patentes du gouvernement du Canada - Vente à la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* d'une partie du lot 582 de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour. La superficie indiquée est de 5,09 acres.

19 septembre 1972

Le gouvernement du Canada achète de la *Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada* une partie des lots 580 et 581 de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité-de-Bécancour. La superficie indiquée est de 27,71 acres.

4 octobre 1973 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X18832

Décret en conseil 1973-2946 du gouvernement du Canada pour ajouter à la réserve indienne de Bécancour les terres achetées le 19 septembre 1972.

30 juin 1983 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 88374

La réserve indienne de Bécancour devient la " réserve indienne de Wôlinak ".

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1964** : arpentage des lots 488, 489, 574 et 582 du cadastre de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Nativité de Bécancour par André-D. Tétreault (ce qui représente l'ensemble des terrains de la seigneurie de Bécancour qui n'avait pas à ce jour été cédé par les Abénakis);
- 2) **1969** : réarpentage des limites extérieures du lot 582 par André-D. Tétreault;
- 3) **1973** : arpentage d'une partie du lot 580 et deux parties du lot 581 par Donald Noulard (pour être ajouté à la réserve).
- 4) **1979** : réarpentage d'une partie des limites extérieures par Régis Lévesque;
- 5) **1981** : réarpentage d'une partie des limites extérieures sur le lot 582 par Yvon Sanfaçon;
- 6) **1994** : réarpentage d'une partie des limites extérieures par Josée Bastien.